

RAPPORTEUR : Michèle DUCLOY, Vice-Présidente de la Commission Développement Economique et Touristique

TITRE : FISAC – règlement de l'étude préparatoire de la CCI

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 13 octobre 2017, le comité syndical a validé le principe de candidater au volet des opérations collectives de l'appel à projets FISAC sur le périmètre du SyMPaC, hormis celui de la Ville de Calais déjà bénéficiaire de ce dispositif.

Un dossier a donc été déposé au siège de la Direccte à Lille en date du 29 janvier 2018 afin de matérialiser la candidature du SyMPaC à ce dispositif. Celui-ci se compose des éléments suivants:

- diagnostic de territoire sur la thématique du commerce de proximité ;
- menaces qui pèsent sur ce tissu économique ;
- définition d'objectifs en matière de préservation ;
- stratégie à envisager pour atteindre ces objectifs ;
- construction d'un plan d'actions avec l'engagement des différents acteurs du territoire.

La première partie de ce dossier et pierre angulaire de la réflexion a été réalisée en partenariat avec la CCI Hauts de France qui dispose d'une base de données conséquente en la matière et qui a donc fourni au SyMPaC une analyse quantitative du tissu commercial local.

Dans un second temps, une enquête de terrain a été menée conjointement entre la CCI et les équipes du SyMPaC pour recueillir les besoins et attentes des commerçants et artisans du territoire dans le but d'affiner les premières données brutes.

Ces différentes prestations représentent un coût qui s'élève à 10 000 € HT soit 12 000 € TTC et il avait été convenu d'étaler le règlement de cette somme sur deux années consécutives.

Après un premier versement de 5 000 € TTC réalisé en 2017, le règlement du reliquat est donc programmé durant cette année, pour un montant de 7 000 € TTC.

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- finaliser le règlement de l'étude préparatoire réalisée par la CCI ;
- **engager la dépense de 7 000 € TTC ;**
- autoriser le Président à signer toute pièce ou documents afférents à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2018
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 23 octobre 2018

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS



COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2018

Le douze octobre de l'an deux mille dix-huit le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mille dix-huit, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Gérard CLAIS, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Olivier MAJEWICZ, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Jean-Luc MAROT, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mme Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Guy BEGUE, Gérard GREMAT (pouvoir Mme DUCLOY), Michel HAMY, René LOTTE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Frédéric MELCHIOR (pouvoir Mme MULOT FRISCOURT), Julien RENAULT, Patrick WAY (pouvoir Mr PIQUET) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST (pouvoir Mr DEMILLY) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Pierre-Henri DUMONT (**Grand Calais Terres & Mers**) ;
M. Fabrice PONTHEIU (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).